

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2027 - (N° 3210)

N° I-CF74

AMENDEMENT

présenté par

Mme Panonacle, M. Chenevard, Mme Riotton, Mme Cestrières, M. Marion, M. Buchou,
Mme Pouzyreff, Mme Bernadeau et Mme Coggia

APRÈS L'ARTICLE 26, insérer la division et l'intitulé suivants:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
